



Plainte pour une agression

Par **Ado11**, le **27/09/2018** à **14:02**

J'ai été agressée par le voisin (un boulanger) à cause d'une plainte de tapage nocturne. Mr n'a pas aimé cet action. Le 27/07/2017 en rentrant des courses avec mon kady l'entrée est calme et y a personne, à peine je monte les deux premières marches et subitement je le vois derrière moi avec un autre Mr et fou de rage il m'agresse. C'était par surprise que je n'ai pas eu même le temps de comprendre ce qui se passe!

Suis âgée de 60 ans avec une carte handicap prioritaire, j'ai eu deux côtes cassées et 21 jours d'ITT.

L'enquête a duré de 28/07/2017 jusqu'au 25/09/2018

Aujourd'hui le 27/09/2018 je me présente au palais de justice pour voir où en est ma plainte

Le choc que je reçois : » ma plainte a été portée sans suite !!! »

Est-ce possible ? Est-ce normal ?

J'arrive pas à croire ce qui se passe !svp

Pouvez-vous m'éclairer car à ma connaissance 21 jours d'ITT c'est pas anodin !

Que dois-je faire svp ?

Peut-il s'en sortir sans payer de ses actes ?

Merci d'avance